

MAIRIE DE HARDINVEST

1 bis rue de la Mairie
50690 HARDINVEST

Téléphone 02.33.52.02.16

REUNION DU 10 MAI 2013

Le dix mai deux mille treize à dix huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué au lieu habituel de ses séances s'est réuni sous la présidence de M. Guy AMIOT.

Étaient Présents : M. Guy AMIOT, M. Hubert DECARITE, Mme Mireille JEAN, M. Christian EUGENIE, Mme Chantal HUBERT, Mme Isabelle GAMACHE, M. Pierre GRANDIN, M. Bernard LESERT, M. Roger PASQUIER, M. Christophe POLIDOR, Mme Nathalie ENQUEBECQ, M. Laurent LE MARQUIS.

Étaient absents excusés : Mme Elsa BURET, M. Joël POISSON

Secrétaire de séance : M. Laurent LE MARQUIS

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter les questions suivantes à l'ordre du jour :

- Validation de l'avenant n°1 relatif au marché public pour l'aménagement des abords de la Mairie et du Lotissement communal conclu avec la SARL Paysages RATEL.

Accord unanime de l'Assemblée.

Début de la séance : 18h00

100513-44

Emprunt pour assurer le financement de la réalisation d'un parking et des aménagements extérieurs de la Mairie

ARTICLE 1 : Monsieur le Maire de HARDINVEST est autorisé à réaliser auprès de la CAISSE D'EPARGNE DE NORMANDIE, 151 rue d'Uelzen, 76230 BOIS-GUILLAUME, un emprunt de 100 000 €, dont le remboursement s'effectuera sur une durée de 2 ans.

Le remboursement anticipé partiel ou total est possible à chaque date d'échéance avec préavis d'un mois maximum moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

ARTICLE 2 : Le taux nominal de l'emprunt est de 1,71 %. Ce taux est fixe et le mode d'amortissement du capital est progressif (échéances constantes).

Le taux effectif global ressort à : 1,71 %.

Le montant des échéances annuelles s'établira à 51 286,12 €.

Une commission engagement de 200 € sera versée à la CAISSE D'EPARGNE NORMANDIE lors

de la réalisation du prêt.
La commune est exonérée des frais de dossier.

ARTICLE 3 : Le Conseil Municipal s'engage, pendant la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour assurer le paiement des annuités et à inscrire en priorité, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au règlement des échéances.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir au nom de la Commune pour la signature du contrat de prêt ainsi que pour sa mise en place.

Voix pour : 12
Voix contre : 0
Absentions : 0

URBANISME

100513-45

Lors de sa réunion du 24 janvier dernier, le Conseil Municipal avait donné un avis défavorable à un projet de maison innovante, à toit plat, pour le motif que cette construction, destinée à être implantée aux abords du futur lotissement communal, en zone UA, ne respectait pas le type architectural découlant de l'histoire de la commune, en conformité avec l'article Ua 11 du PLU.

Les plans ont été modifiés et sont présentés au Conseil Municipal.
Les modifications portent essentiellement sur la toiture.

Après délibération, le Conseil Municipal, DECIDE d'émettre un avis favorable, sous réserve de la validation du projet par la D.D.T.M.

Voix pour : 12
Voix contre : 0
Absentions : 0

LOTISSEMENT LE CLOS DE L'EGLISE

100513-46

Avenant n°1 – SARL Paysages RATEL

Un avenant concernant le lot n° 3 relatif à l'aménagement paysager des abords de la Mairie et du lotissement communal, du marché portant sur la "réalisation des travaux VRD et des espaces verts pour la desserte d'un lotissement de 8 lots et de l'aménagement des abords de la mairie", est présenté au Conseil Municipal.

Cet avenant, signé par la SARL Paysages RATEL a pour objet la renonciation à l'avance forfaitaire : article B4 cochée sur l'acte d'engagement.

Le Conseil Municipal, après délibération, valide cet avenant.

Voix pour : 12
Voix contre : 0
Absentions : 0

QUESTIONS DIVERSES

100513-47

Enrobé et bi-couche aux écoles : pouvoir à la commission travaux

Le Conseil Municipal donne pouvoir à la commission travaux pour définir les modalités du marché de consultation concernant l'enrobé sur le plateau scolaire et le bi-couche entre les groupes scolaires.

Voix pour : 12

Voix contre : 0

Absentions : 0

Séance levée à 18h45